

Date de dépôt : 1^{er} juin 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Prison genevoise d'exécution de peine située hors canton : quels projets et quelles conclusions ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mai 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat genevois semble toujours décidé à soutenir un projet démesuré d'établissement pénitentiaire d'exécution de peine aux Dardelles, à proximité immédiate de la prison de Champ-Dollon et selon des paramètres incompatibles avec l'état actuel des finances publiques cantonales genevoises.

Il est ainsi question de plus de 450 places de détention prévues – à titre de comparaison, l'établissement concordataire fribourgeois d'exécution de peine de Bellechasse, qui dispose par ailleurs d'un domaine agricole d'une superficie totale de plus de 700 ha (sic !) pour offrir du travail aux détenus, et qui aura aussi permis, en 2015, le lancement du magnifique projet de réintroduction du balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) en Suisse, dispose d'environ 200 places, de près de 300 millions de francs d'investissement, de plus de 50 millions de francs de frais de fonctionnement annuels et de l'engagement de plus de 300 nouveaux gardiens de prison, alors même que le canton devra mettre en œuvre la réforme de l'imposition des entreprises RIE 3 dont le coût pourrait se traduire par une perte de recettes fiscales annuelles supérieure à 500 millions de francs (re-sic !) et que le Conseil d'Etat prône une politique volontariste – mais certes pas forcément réaliste – de réduction des effectifs de la fonction publique et des dépenses publiques (re-re-sic !).

Compte tenu de ces éléments chiffrés particulièrement inquiétants, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer s'il avait, par le passé, envisagé la construction d'un établissement d'exécution de peine genevois situé hors canton, par exemple à proximité de l'établissement de Bellechasse, de celui de la plaine de l'Orbe (EPO) ou en d'autres lieux ?

Le cas échéant, le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre le ou les descriptifs desdits projets ?

Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer quand et pour quelles raisons ces éventuels projets n'ont pas abouti ou n'ont pas été poursuivis ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est en mesure de répondre de la façon suivante à la présente question écrite urgente :

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer s'il avait, par le passé, envisagé la construction d'un établissement d'exécution de peine genevois situé hors canton, par exemple à proximité de l'établissement de Bellechasse, de celui de la plaine de l'Orbe (EPO) ou en d'autres lieux ?

Des démarches ont été entreprises au sujet d'une possible collaboration pénitentiaire entre les cantons de Genève et de Fribourg afin de dégager des solutions contribuant à résoudre la pénurie de places carcérales dont souffre Genève, à l'instar d'autres cantons latins, sans trop péjorer les surfaces d'assolement de notre canton. Dans ce sens, le Conseil d'Etat genevois s'est rapproché sans succès des autorités fribourgeoises en février 2015 et a relancé le contact en mars 2016, afin d'envisager une prise en charge par Genève d'un certain nombre de places de détention d'exécution de peine sur le territoire fribourgeois (agrandissement de Bellechasse). En 2014, une démarche similaire avait été lancée auprès des autorités vaudoises, qui avaient toutefois mis en avant leur propre planification de développement des infrastructures pénitentiaires, et que celles-ci n'avaient pas pour vocation à remplacer les projets genevois.

2. Le cas échéant, le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre le ou les descriptifs desdits projets ?

Les pistes évoquées supra n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'un projet pouvant être décrit plus précisément. Néanmoins, le Conseil d'Etat genevois met tout en œuvre pour rechercher et étudier l'ensemble des possibilités de collaboration inter-cantonale.

3. Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer quand et pour quelles raisons ces éventuels projets n'ont pas abouti ou n'ont pas été poursuivis ?

Les discussions avec l'ensemble des autorités cantonales romandes, au sein de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) et dans le cadre des échanges sur les planifications pénitentiaires respectives, se poursuivent en vue d'explicitier plus en détail les intentions du Conseil d'Etat genevois au regard des opportunités envisageables.

Dans ce contexte, lors de la séance des 23 et 24 mars 2016 de la CLDJP, le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie a, à nouveau, interrogé les cantons romands sur la possibilité de construire un établissement genevois sur leur territoire, sans obtenir de réponse favorable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le vice-président :
Serge DAL BUSCO